



Chambre des communes

États financiers

Pour l'exercice terminé le

31 mars 2005



Chambre des communes

TABLE DES MATIÈRES



Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers	3
Rapport des vérificateurs au Greffier de la Chambre des communes	5
État de la situation financière.....	6
État des résultats d'exploitation et du passif net.....	7
État des flux de trésorerie	8
Notes aux états financiers	9 à 12
Tableaux aux états financiers.....	13 à 20





Chambre des communes

LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005 ainsi que toute l'information figurant dans le présent rapport incombe à la direction de la Chambre des communes.

La direction a préparé les états financiers conformément aux conventions comptables généralement appliquées au gouvernement du Canada et approuvées par le Bureau de régie interne, lesquelles sont fondées sur les principes comptables généralement reconnus, en se fondant sur les meilleures estimations possibles et en faisant preuve de jugement éclairé, le cas échéant. Une mise en garde s'impose toutefois : les états financiers ne sont pas forcément complets, car certains actifs, obligations et dépenses ne sont consignés, à ce moment, qu'à l'échelle de toute l'administration fédérale tels que le passif éventuel, le passif pour les avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de départ, etc.) et le régime de pensions des employés. Les présents états financiers devraient aussi être consultés en se référant aux conventions comptables dans les notes.

La direction a préparé et tient à jour des livres, des registres, des mécanismes de contrôle interne et des pratiques de gestion pour donner une assurance raisonnable que les éléments d'actif de la Chambre des communes sont protégés et contrôlés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficace aux fins de la réalisation des objectifs de la Chambre des communes, et que les opérations sont exécutées conformément aux conventions comptables reconnues du gouvernement du Canada et aux politiques et obligations législatives de la Chambre des communes.

De plus, la direction a la responsabilité de l'administration de l'élément du régime de pensions des députés relatif à la Chambre des communes et de garder les dossiers de l'élément du Compte d'allocations de retraite des parlementaires dont elle a la responsabilité. En outre, aux termes d'un protocole d'entente établi il y a



Chambre des communes

LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT AUX ÉTATS FINANCIERS
(CONTINUITÉ)

plusieurs années, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'acquitte d'une grande partie de l'administration quotidienne de l'élément du régime de pensions des députés dont la Chambre des communes a la responsabilité.

À la demande de la direction, ces états financiers ont été soumis à l'examen de vérificateurs externes, leur rôle étant d'exprimer une opinion à savoir si ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière au 31 mars 2005 ainsi que les résultats d'exploitation et du passif net et des flux de trésorerie pour l'exercice en question conformément aux conventions comptables du gouvernement du Canada et aux politiques et obligations législatives de la Chambre des communes. Ont été exclus de la vérification les salaires, les dépenses de bureau et de déplacement des députés de la Chambre des communes et leurs employés, d'où une opinion contenant une réserve dans le rapport des vérificateurs.

*Au nom de la Chambre des
communes, le 30 juin 2005.*

La greffière par intérim

Le directeur général, Services corporatifs

Le directeur général, Finances et ressources humaines



KPMG s.r.l.
Comptables agréés
Bureau 2000
160, rue Elgin
Ottawa, (Ontario) K2P 2P8
Canada

Téléphone (613) 212-KPMG (5764)
Copieur (613) 212-2896
Internet www.kpmg.ca

Rapport des vérificateurs au Greffier de la Chambre des communes

Nous avons vérifié l'état de la situation financière de la Chambre des communes au 31 mars 2005 et les états des résultats d'exploitation et du passif net ainsi que des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. Ces états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables s'appliquant généralement au gouvernement du Canada et qui sont approuvés par le Bureau de régie interne de la Chambre des communes. Les principales conventions comptables sont présentées à la note 2 afférente aux états financiers. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Chambre des communes. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est expliqué aux paragraphes ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Les présents états financiers comprennent les salaires et les frais de bureau et de déplacement des députés de la Chambre des communes et de leurs employés, charges engagées conformément à la *Loi sur le Parlement du Canada* et aux règlements du Bureau de régie interne. Ces charges comptent des dépenses de circonscription de 133 985 608 \$ et des dépenses liées au caucus de 12 127 378 \$ et n'ont pas fait l'objet de nos procédés de vérification. Nous avons donc été incapables de déterminer si certains redressements auraient été nécessaires pour les dépenses de circonscription et celles liées au caucus, les avances versées aux députés, les fournisseurs et charges à payer, les résultats nets de l'exercice et le passif net.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que, le cas échéant, nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure d'examiner les charges notées au paragraphe ci-dessus, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Chambre des communes au 31 mars 2005 ainsi que des résultats nets de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les conventions comptables décrites à la note 2 afférente aux états financiers.

Ces états financiers, qui n'ont pas été établis, et qui n'avaient pas à être établis, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, sont fournis uniquement à titre d'information et pour être utilisés par la direction de la Chambre des communes, le Bureau de régie interne et le Secrétaire du Conseil du Trésor du Canada. Ces états financiers ne sont pas destinés à être utilisés, et ne doivent pas l'être, par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis.

Comptables agréés
Ottawa, Canada
Le 23 juin 2005



Chambre des communes

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2005

ACTIF	2005	2004
Actif financier		
Encaisse	320 715 \$	506 647 \$
Débiteurs (Tableau 1)	16 362 779	15 859 249
Stocks aux fins de revente— Services de la restauration	124 105	132 096
Avances comptables (Tableau 2)	400 265	316 297
Total de l'actif financier	17 207 864 \$	16 814 289 \$
Actif non financier		
Frais payés d'avance	155 784 \$	17 562 \$
Stocks non destinés à la revente	1 450 318	1 661 510
Immobilisations (Tableau 3-4)	17 047 055	19 039 654
Total de l'actif non financier	18 653 157 \$	20 718 726 \$
TOTAL DE L'ACTIF	35 861 021 \$	37 533 015 \$
PASSIF ET PASSIF NET		
Passif		
Fournisseurs et charges à payer	21 929 500 \$	18 337 505 \$
Provisions pour avantages sociaux	6 496 994	7 439 509
Obligations relatives aux contrats de location-acquisition (Tableau 5)	2 784 576	2 670 718
Comptes de retraite des parlementaires (Tableau 6)	474 785 042	433 904 634
Total du passif	505 996 112 \$	462 352 366 \$
Passif Net	(470 135 091 \$)	(424 819 351 \$)
Éventualités (Note 3) Engagements (Tableau 9)		
TOTAL DU PASSIF ET DU PASSIF NET	35 861 021 \$	37 533 015 \$

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états.



Chambre des communes

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET DU PASSIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

2005

2004

Produits non imposables (Tableau 7)

Circonscription	540 637 \$	656 896 \$
Chambre	50 239	45 248
Comité	119 770	117 915
Caucus	160 413	179 332
Institution	1 758 185	2 387 771

Total des produits 2 629 244 \$ 3 387 162 \$

Dépenses (Tableau 8)

Circonscription	241 107 944 \$	217 508 290 \$
Chambre	19 414 776	18 079 315
Comité	20 633 446	19 534 094
Caucus	27 201 404	25 267 656
Institution	62 113 432	56 799 406

Total des dépenses 370 471 002 \$ 337 188 761 \$

RÉSULTATS NETS DE L'EXERCICE (367 841 758 \$) (333 801 599 \$)

Passif net

Passif net, au début de l'exercice	(424 819 351 \$)	(385 027 931 \$)
Encaissement net du gouvernement	<u>322 526 018</u>	<u>294 010 179</u>
Total	(102 293 333 \$)	(91 017 752 \$)

PASSIF NET, À LA FIN

DE L'EXERCICE (470 135 091 \$) (424 819 351 \$)



Chambre des communes

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

2005

2004

Résultats nets de l'exercice (367 841 758 \$) (333 801 599 \$)

Élément sans effet sur l'encaisse inclus dans les résultats nets

Amortissement des immobilisations 5 204 882 \$ 5 130 908 \$

Total de l'élément sans effet sur l'encaisse inclus
dans les résultats nets 5 204 882 \$ 5 130 908 \$

Rajustements provenant de l'état de la situation financière

Variation du passif 43 643 746 \$ 43 682 535 \$

Variation des liquidités, des débiteurs (317 598) (4 625 618)

Variation des stocks et des frais payés d'avance 80 961 (285 821)

Total des rajustements provenant de
l'état de la situation financière 43 407 109 \$ 38 771 096 \$

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisitions nettes des immobilisations (3 212 283 \$) (4 144 619 \$)

Variation des avances comptables (83 968) 34 035

Total des activités d'investissement (3 296 251 \$) (4 110 584 \$)

ENCAISSEMENT NET DU GOUVERNEMENT

322 526 018 \$ 294 010 179 \$



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

1 Autorisations et objectifs

Les pouvoirs de la Chambre des communes prennent leur source essentiellement dans la *Loi constitutionnelle de 1867* et dans la *Loi sur le Parlement du Canada*.

Le rôle de la Chambre des communes consiste notamment à adopter des lois pour assurer la paix, l'ordre et le bon gouvernement du Canada. Son rôle consiste également à s'occuper de toutes les questions relevant de la compétence fédérale. La Chambre des communes examine aussi les mesures ministérielles, les projets de lois et les motions diverses qui lui sont soumises. De plus, elle contrôle directement les finances nationales en autorisant les aides (impôts) et les crédits (sommes allouées) nécessaires au gouvernement dans l'exercice de ses fonctions.

Pour sa part, l'administration de la Chambre des communes soutient les fonctions parlementaires que les députés exercent, individuellement et collectivement, tant à la Chambre, dans leur circonscription, en comité et au sein du caucus de leur parti.

2. Sommaire des principales conventions comptables

- a) Les états financiers de la Chambre des communes sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice, conformément aux normes comptables générales appliquées au gouvernement du Canada et approuvées par le Bureau de régie interne de la Chambre des communes, lesquelles sont basées sur les principes comptables généralement reconnus. La source principale de ces principes comptables réside dans les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). À ces principes s'ajoutent les recommandations du Conseil des normes comptables de l'ICCA pour les situations non décrites par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Cependant, les lecteurs sont priés de noter que l'introduction de la comptabilité d'exercice au gouvernement du Canada est un processus évolutif. À l'heure actuelle on ne présente pas l'intégralité de l'actif, du passif et des dépenses de la Chambre des communes, mais ces éléments sont consolidés à l'échelle gouvernementale dans les états financiers. Les notes complémentaires présentent plus de détails et devraient être lues attentivement.
- b) Crédits parlementaires—La Chambre des communes est financée en majeure partie par le gouvernement du Canada sous forme de crédits parlementaires. Les crédits consentis à la Chambre des communes ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers prévus dans les principes comptables généralement reconnus, étant fondés dans une large mesure sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes consignés dans l'état des résultats d'exploitation et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux auxquels il est pourvu par les crédits parlementaires. Le tableau 10 présente de l'information au sujet de la source et de l'utilisation des crédits, tandis que le tableau 11 établit un rapprochement général entre les deux types de rapports financiers.



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

- c) La Chambre des communes a le Trésor pour cadre de fonctionnement à l'exception des opérations courantes du service de la restauration. Le Trésor est administré par le Receveur général du Canada. Toutes les rentrées de fonds sont déposées au Trésor et toutes les sorties de fonds effectuées par la Chambre des communes sont payées à même le Trésor. L'encaissement net du gouvernement correspond à la différence entre toutes les rentrées et les sorties de fonds, y compris les opérations interministérielles.
- d) Produits—ceux-ci sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou faits sous-jacents sont survenus.
- e) Charges—les charges sont consignées dans l'exercice où sont survenus les opérations ou les faits sous-jacents, sous réserve des conditions suivantes :
- les contributions sont constatées dans l'exercice au cours duquel le récipiendaire a satisfait aux critères d'admissibilité.
 - les indemnités de départ des employés sont portées aux charges de la Chambre des communes à mesure qu'elles sont versées. Aucune somme estimative n'est constatée à l'échelle de la Chambre des communes. La comptabilisation de ces avantages a lieu dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.
 - les congés annuels et les heures supplémentaires sont portés aux charges dans l'exercice où ils sont dus à l'employé.
 - les cotisations aux régimes de pensions sont constatées dans l'exercice où ces cotisations sont versées. Les excédents ou les insuffisances actuariels ne sont pas inscrits dans les livres de la Chambre des communes mais sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada s'acquitte d'une grande partie de l'administration quotidienne de l'élément du régime de pensions des députés dont la Chambre des communes a la responsabilité et le présente dans les états financiers du gouvernement du Canada.
 - le passif environnemental éventuel n'est pas constaté dans les livres de la Chambres des communes mais plutôt dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada.
- f) Débiteurs—les débiteurs sont consignés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour tous les débiteurs incertains.
- g) Stocks aux fins de revente du Service de la restauration—ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS). Ils comprennent les articles détenus dans les cantines, les cafétérias et le restaurant parlementaire.



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

- h) Stocks non destinés à la revente de 50 000 \$ et plus— ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pour les fournitures de bureau incluses dans le système d'inventaire permanent et selon la méthode de l'épuisement successif pour les autres articles en stock.
- i) Immobilisations—Les immobilisations de 10 000 \$ et plus sont comptabilisées au coût. L'inscription des logiciels et des améliorations locatives a été faite prospectivement à compter du 1er avril 2001. Les immobilisations n'incluent pas les biens incorporels, les œuvres d'art et pièces de collection, les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. L'amortissement des immobilisations est calculé selon la méthode linéaire à des taux établis en fonction de la durée estimative d'utilisation des biens, tels que décrits ci-après :

Catégories d'éléments d'actif	Périodes d'amortissement
Véhicules motorisés	5 et 7 ans
Machinerie et outillage	7 à 10 ans
Autres outillages	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels et licences d'exploitation	3 ans
Améliorations locatives	Le moindre de 10 ans ou la durée de l'accord d'occupation plus une période de renouvellement
Location-acquisition—Véhicules motorisés	5 et 7 ans (ou la durée du bail selon les conditions du contrat si inférieur)
Location-acquisition—Machinerie et outillage	5 à 10 ans

- j) Opérations en devises étrangères—les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date de la transaction.

3. Passif éventuel

Dans le cours normal de ses activités, la Chambre des communes peut être visée par diverses actions en justice. Certaines obligations éventuelles peuvent devenir des obligations réelles, selon que certains événements se réaliseront ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque fort de se produire ou de ne pas se produire, et que l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, un passif estimatif est constaté et une charge enregistrée dans les états financiers consolidés du gouvernement. Le passif estimatif n'est pas porté aux états financiers de la Chambre des communes jusqu'à ce que son montant soit établi avec certitude. En date du 23 juin 2005, la direction n'a aucune connaissance de réclamation réelle ou éventuelle contre la Chambre des communes.



Chambre des communes

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

4. Incertitude de l'évaluation

La préparation des états financiers oblige la direction à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur l'actif, le passif, les produits et les charges consignés dans les états financiers. Les montants réels peuvent différer de ces estimations. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considérait que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables.

5. Opérations entre entités apparentées

La Chambre des communes effectue des opérations avec le gouvernement du Canada dans le cours normal de ses activités et selon l'usage commercial habituel applicable à toutes les personnes et entreprises, sauf que certains services sont reçus gratuitement.

6. Coût des services reçus gratuitement

Les services reçus gratuitement d'autres ministères ne sont pas inscrits comme des charges de fonctionnement. Le tableau suivant énumère les principaux services reçus sans charges :

Type	Estimé 2005	Estimé 2004
Locaux fournis par Travaux public et Services gouvernementaux Canada	40 277 995 \$	33 708 654 \$
Cotisations couvrant la part de l'employeur des primes relatives aux plans d'assurance médicale et dentaire des employés payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	12 962 828 \$	11 097 910 \$
Frais administratifs, payés par Ressources humaines et du développement des compétences Canada aux commissions provinciales des accidents du travail, reliés au traitement des demandes	457 842 \$	472 235 \$
Services de traductions et d'interprétations fournis par le Bureau de la traduction	13 000 000 \$	16 102 848 \$

7. Chiffres comparatifs

Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la présentation utilisée dans l'exercice en cours.



Chambre des communes

TABLEAUX AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

TABLEAU 1 – DÉBITEURS

COMPTES RECEVABLES

Autres ministères gouvernementaux (AMG):

- Intérêts à recevoir du Conseil du Trésor re: Plans de retraite des parlementaires (4^{ième} trimestre)
- Remboursement de la portion de l'employeur au régime d'avantages sociaux des employés
- TPS payées -- à recouvrer de ARC
- Autres recevables (AMG)

Entités externes

SOUS-TOTAL

PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

TOTAL

2005

2004

11 753 364 \$

10 711 045 \$

1 999 541

2 873 208

879 580

699 636

1 039 595

751 064

700 699

834 296

16 372 779 \$

15 869 249 \$

(10 000)

(10 000)

16 362 779 \$

15 859 249 \$

TABLEAU 2 - AVANCES COMPTABLES

Avances salariales et de déplacements des employés

Petite caisse des employés, monnaie d'appoint pour les Services postaux et de la restauration

Avances reliées aux frais postaux

Petite caisse des députés pour leurs dépenses de bureau

TOTAL

2005

2004

79 650 \$

23 462 \$

36 825

35 545

18 690

18 690

265 100

238 600

400 265 \$

316 297 \$



TABLEAU 3-4 - IMMOBILISATIONS

	TABLEAU 3 "COÛT"					TABLEAU 4 "AMORTISSEMENT CUMULÉ"					
	Solde au 1 avril 2004 A	Acquisitions de l'année B	Dispositions de l'année C	Ajustements de l'année D	Solde au 31 mars 2005 E (A+B-C+/-D)	Amort.cumulé Solde au 1 avril 2004 F	Amort. de l'année G	Dispositions de l'année H	Ajustements de l'année I	Amort.cumulé Solde au 31 mars 2005 J (F+G-H+/-I)	Valeur comptable nette au 31 mars 2005 (E-J)
PROPRIÉTÉS											
Véhicules motorisés	443 131 \$	49 551 \$	(118 508) \$	106 900 \$	481 074 \$	256 186 \$	88 917 \$	(68 645) \$	106 900 \$	383 358 \$	97 716 \$
Machinerie et outillage	4 730 358	554 161	(293 481)	16 641	5 007 679	2 234 882	537 429	(255 647)	1 387	2 518 051	2 489 628
Autres outillages	3 756 032	151 819	(36 504)	0	3 871 347	2 030 834	392 005	(22 076)	0	2 400 763	1 470 584
Matériel informatique	7 163 810	1 489 372	(1 096 749)	(16 641)	7 539 792	5 458 940	1 001 098	(1 078 939)	(1 387)	5 379 712	2 160 080
Logiciels et licences d'exp.	7 142 840	272 475	0	1 344 513	8 759 828	2 496 419	1 952 683	0	0	4 449 102	4 310 726
Travaux en cours	1 711 120	26 416	0	(1 344 513)	393 023	0	0	0	0	0	393 023
Sous-total	24 947 291 \$	2 543 794 \$	(1 545 242) \$	106 900 \$	26 052 743 \$	12 477 261 \$	3 972 132 \$	(1 425 307) \$	106 900 \$	15 130 986 \$	10 921 757 \$
LOUÉS											
Véhicules motorisés	106 902 \$	389 104 \$	0 \$	(106 900) \$	389 106 \$	96 719 \$	39 071 \$	0 \$	(106 900) \$	28 890 \$	360 216 \$
Machinerie et outillage	4 307 287	430 622	(144 373)	0	4 593 536	1 800 471	689 401	(118 931)	0	2 370 941	2 222 595
Sous-total	4 414 189 \$	819 726 \$	(144 373) \$	(106 900) \$	4 982 642 \$	1 897 190 \$	728 472 \$	(118 931) \$	(106 900) \$	2 399 831 \$	2 582 811 \$
Améliorations locatives	4 934 614 \$	277 196 \$	(365 234) \$	0 \$	4 846 576 \$	881 989 \$	504 278 \$	(82 178) \$	0 \$	1 304 089 \$	3 542 487 \$
TOTAL	34 296 094 \$	3 640 716 \$	(2 054 849) \$	0 \$	35 881 961 \$	15 256 440 \$	5 204 882 \$	(1 626 416) \$	0 \$	18 834 906 \$	17 047 055 \$



Chambre des communes

TABLEAUX AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

TABLEAU 5 – OBLIGATIONS RELATIVES AUX CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

A) Solde à payer relativement aux contrats de location-acquisition

	2005	2004
Machinerie et équipement	2 533 321 \$	2 670 718 \$
Véhicules	251 255	0
TOTAL	2 784 576 \$	2 670 718 \$

B) Partie en capital des contrats de location-acquisition

	2005
Paiements minimums exigibles:	
Année 1 (2005-2006)	798 507 \$
Année 2 (2006-2007)	759 228
Année 3 (2007-2008)	717 374
Année 4 (2008-2009)	471 535
Année 5 (2009-2010)	270 995
Par la suite	0
Sous-total	3 017 639 \$
Moins: Intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	(233 063)
TOTAL	2 784 576 \$



Chambre des communes

TABLEAUX AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

TABLEAU 6 – COMPTES DE RETRAITE DES PARLEMENTAIRES

	2005	2004
CARP - Chambre des communes	363 446 329 \$	338 841 664 \$
CCR - Chambre des communes	207 441 755 \$	174 350 102 \$
Impôts remboursables à ARC	<u>(96 103 042)</u>	<u>(79 287 132)</u>
Total CCR	111 338 713 \$	95 062 970 \$
Total	474 785 042 \$	433 904 634 \$

Compte d'allocation de retraite des parlementaires (CARP)

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, afin de fournir des prestations de retraite aux parlementaires admissibles qui ont versé des cotisations au régime de pension. Par "parlementaires" on entend un sénateur ou un député. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant et/ou les enfants à la charge des parlementaires ayant servi à partir d'une certaine date et qui ont versé des cotisations en vertu de la Loi.

Compte de convention de retraite des parlementaires (CCR)

Ce compte a été établi par la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*, afin de fournir des prestations relatives aux crédits accumulés par les parlementaires, lesquelles ne peuvent être payées à même les comptes d'allocations de retraite des parlementaires. Des prestations sont également prévues pour le conjoint survivant et/ou les enfants à la charge des parlementaires.

Impôt remboursable versé à l'ARC

Les opérations relatives à la CCR, comme les cotisations, les avantages sociaux et les crédits d'intérêts, sont inscrites au compte de la CCR, qui fait partie des comptes du Canada. Le compte CCR produit des intérêts trimestriels et est inscrit auprès de l'Agence du revenu du Canada (l'ARC, anciennement l'ADRC). Chaque année, selon les mouvements de trésorerie nets du compte, un transfert est effectué entre le compte CCR et l'ARC pour verser un impôt remboursable de 50 pourcent à l'égard des cotisations et des crédits d'intérêts nets ou pour recevoir un remboursement fondé sur les versements de prestations nets.

Redressement actuarielle du déficit

Une révision actuarielle du compte de convention de retraite des parlementaires a été faite par l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières. Il a été établi qu'un rajustement actuariel de 9,373 millions de dollars sera porté au crédit du compte à compter de l'exercice 2002-2003 et se poursuivra durant les six exercices suivants afin d'éliminer le déficit dans le compte de pension. Ce rajustement annuel est compris dans la portion de la Chambre des communes du CCR et est sujet à modifications selon les révisions futures.

Veillez noter que ces chiffres concernent uniquement la Chambre des communes.



Chambre des communes

TABLEAUX AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

TABLEAU 7 -

PRODUITS NON IMPOSABLES	2005	2004
Service de restauration — Ventes	2 441 825 \$	2 551 951 \$
Frais de location des salles	60 211	41 927
Cotisations d'adhésion—Associations	33 350	20 793
Frais de gymnase	15 800	10 800
Papier recyclé	15 097	10 968
Divers	8 002	4 105
Redressements affectés aux exercices antérieurs relatifs aux immobilisations	0	723 876
Sous-total	2 574 285 \$	3 370 420 \$
Gains sur disposition d'immobilisations	48 467	5 622
Gains sur disposition de biens non immobilisés	6 492	11 120
TOTAL	2 629 244 \$	3 387 162 \$

TABLEAU 8 - DÉPENSES

	2005	2004
FONCTIONNEMENT		
Personnel	265 888 557 \$	243 336 497 \$
Fonctionnement et entretien	96 204 071	86 342 470
Amortissement	5 204 882	5 130 908
Service de la restauration —Coûts des ventes	1 091 090	1 101 125
Intérêts découlant des contrats de location-acquisition	117 238	108 957
Pertes sur disposition d'immobilisations	327 359	25 045
Stocks non destinés à la revente-ajustement	32 871	9 333
Mauvaises créances	2 525	0
Autres	263	0
Sous-total	368 868 856 \$	336 054 335 \$
PAIEMENTS DE TRANSFERT		
Autres organisations internationales	1 602 146	1 134 426
TOTAL	370 471 002 \$	337 188 761 \$



Chambre des communes

TABLEAUX AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

TABLEAU 9 - ÉVENTUALITÉS

De par leur nature, les activités de la Chambre des communes donnent lieu à certains contrats et obligations importants en vertu desquels l'organisation s'engage à effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années, lors de la prestation de services ou de la fourniture de biens. Voici les principaux engagements pour lesquels une estimation raisonnable peut être faite :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
Location de bureaux de circonscription	6 430 700 \$	6 655 800 \$	6 888 800 \$	7 129 900 \$	7 379 400 \$
Outillages—députés et la Chambre	808 500	836 800	866 100	896 400	927 800
Véhicules	80 600	80 600	80 600	80 600	92 900
TOTAL	7 319 800 \$	7 573 200 \$	7 835 500 \$	8 106 900 \$	8 400 100 \$



TABLEAU 10 - SOMMAIRE DE LA PROVENANCE ET DE L'UTILISATION DES AUTORISATIONS

PROVENANCE DES AUTORISATIONS					Crédit		UTILISATION DES AUTORISATIONS			
Disponibles des exercices antérieurs	Indiquées dans			Total disponible pour emploi			Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements et virements							
\$	\$	\$	\$	\$		\$	\$	\$	\$	
0	212 498 020	0	0	212 498 020	5	Chambre des communes				
0	0	15 844 507	0	15 844 507	5a	Dépenses du programme				
0	0	14 179 135		14 179 135	5b	Dépenses du programme				
0	212 498 020	30 023 642	0	242 521 662		Total--Crédit 5	228 795 838	13 725 824	0	202 806 652
0	102 377 823	6 692 637	(850 795)	108 219 665	(S)	Députés—Traitements et indemnités des agents supérieurs et des députés de la Chambre des communes en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et contributions au compte d'allocations de retraite des parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires	108 219 665	0	0	104 544 676
0	31 687 001	0	(1 999 541)	29 687 460	(S)		29 687 460	0	0	25 782 164
TOTAL	0	346 562 844	(2 850 336)	380 428 787		TOTAL DU PROGRAMME—BUDGÉTAIRE	366 702 963	13 725 824	0	333 133 492



Chambre des communes

TABLEAUX AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

TABLEAU 11 - RAPPROCHEMENT ENTRE LES RÉSULTATS NETS ET L'UTILISATION DES CRÉDITS

	2005	2004
Résultats nets de l'exercice	(367 841 758 \$)	(333 801 599 \$)
Ajustements pour les postes sans incidences sur les crédits :		
Moins:		
Amortissement	(5 204 882)	(5 130 908)
Stocks utilisés	(5 480 702)	(4 739 105)
Remboursements de dépenses d'exercices antérieurs	94 597	343 098
Ajustements des créditeurs d'exercices précédents (CAFE)	216 969	327 287
Gains sur disposition d'immobilisations	48 467	5 622
Gains sur disposition de biens non immobilisés	6 492	11 120
Autorisation d'imputer les frais d'utilisation	132 460	94 592
Autorisation de dépenser les fonds perçus	(1 127 830)	(1 012 915)
Autorisation de transférer les fonds excédentaires (revenus disponibles pour être dépensés)		
des ventes — Service de la restauration	894 903	873 484
Solde des ventes — Service de la restauration	1 546 921	1 678 467
Crédits de congés annuel	394 055	(584 562)
Temps compensatoire (temps supplémentaire)	548 460	(327 182)
Mauvaises créances	(2 525)	0
Dépenses payées d'avance passées à la dépense	(17 562)	(16 985)
Pertes sur disposition d'immobilisations	(327 359)	(25 045)
Dépenses de fonctionnement du Service de la restauration	(454 919)	(437 503)
Redressements affectés aux exercices antérieurs relatifs aux immobilisations	180 370	723 876
Sous-total	(8 552 085 \$)	(8 216 659 \$)
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur les crédits :		
Ajouter :		
Paiements sur les obligations des contrats de location-acquisition	(678 539)	(567 913)
Achats de stocks non destinés à la revente	(4 178 420)	(3 929 068)
Achats d'immobilisations	(2 554 310)	(3 041 020)
Dépenses payées d'avance	(2 021)	(9 551)
Avance comptable	0	(1 000)
Sous-total	(7 413 290 \$)	(7 548 552 \$)
TOTAL DE L'UTILISATION DES CRÉDITS	(366 702 963 \$)	(333 133 492 \$)